# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 13 novembre 2014 1.1

## ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES

PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE

DU 25 SEPTEMBRE 2014, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 25 septembre 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2014.38 | Exercice du droit de préemption urbain - Propriété consorts LAROCHE (AA 213)*852 A rue du Maréchal Foch - Au prix de 120 000 € dont une commission d'agence de 10 000 € TTC à la charge de la commune* | 17 septembre 2014 |
| 2014.39 | Exercice du droit de préemption urbain - Propriété consorts ARNOLD (AA 214)*Rue du Maréchal Foch – Au prix de 160 000 €* | 18 septembre 2014 |
| 2014.40 | Logiciel CIVIL Net Enfance - Approbation d'un contrat de maintenance à conclure avec la société CIRIL*Précédent contrat arrivé à échéance – Conclu pour un an – Renouvelable deux fois – Redevance trimestrielle 597,83 € TTC* | 23 septembre 2014 |
| 2014.41 | Installations informatiques de l'hôtel de ville - Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels conclu avec la société CIRIL - Approbation d'un avenant*Pour l'intégration, dans le cadre de la dématérialisation des factures, de l'interface SRCI (partie du logiciel Finances permettant d'assurer le lien avec le tiers de télétranmission)**Représente augmentation annuelle du contrat de 207 € HT, portant la redevance annuelle à 12* 965,55 € HT | 23 septembre 2014 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2014.42 | Réfection de la couverture en terre cuite du groupe scolaire "le Bourg" - Déclaration sans suite du marché*Seules deux propositions, inacceptables, ont été déposées (offres largement au-dessus de ce qui a été budgétisé) – Une nouvelle consultation sera lancée ultérieurement* | 30 septembre 2014 |
| 2014.43 | Assistance juridique d'un cabinet d'avocats - Assistance aux précontentieux et contentieux juridiques - Approbation du marché*Passé avec le cabinet Richer & Associés de Paris, pour un an, renouvelable trois fois par expresse reconduction – Marché à bons de commande 10 000 € TTC/an* | 6 octobre 2014 |
| 2014.44 | Approbation de contrats de transition de vente de gaz à passer avec GDF SUEZ pour cinq sites communaux*En raison de la suppression, à compter du 1er janvier 2015, des tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques – Contrats conclus pour six mois (du 1er janvier au 1er juillet 2015)* | 13 octobre 2014 |
| 2014.45 | Analyse et optimisation fiscale des ressources de la collectivité - Approbation du marché*Passé pour 3 ans, avec la société ECOFINANCES de Blagnac (31700) – Forfait phase 1 (diagnostic et préconisations) chiffré à 7 200 € TTC et phase 2 (mise en œuvre des préconisations) représentant 35 % des recettes obtenues, limité à 89 500 € HT* | 3 novembre 2014 |
| 2014.46 | Refonte du logo et de la nouvelle charte graphique - Approbation du marché*Passé avec la société TEMPS REEL de Dijon, pour un montant de 7 800 € TTC, pour une durée de deux mois* | 3 novembre 2014 |
| 2014.47 | Refonte de la maquette du journal municipal - Approbation du marché*Passé avec la société TEMPS REEL de Dijon – Marché à bons de commande avec montant maximum de 30 000 € TTC/an – Conclu pour un an, renouvelable deux fois* | 3 novembre 2014 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2014.48 | Refinancement d'un emprunt et financement d'un nouvel emprunt auprès de la Caisse Française de Financement Local*2 149 497,59 € (500 000 € pour financement investissements et 1 649 497,59 € pour refinancement d'un emprunt antérieur)* | 3 novembre 2014 |
| 2014.49 | Convention conclue avec l'Institut d'Art Contemporain Villeurbanne/Rhône-Alpes pour la mise à dispositon de "la Maboule" - Approbation d'un avenant n° 2*En raison du succès rencontré, la mise à disposition est prolongée jusqu'en septembre 2017* | 3 novembre 2014 |
| 2014.50 | Recours en référé suspension - Laurent CHASSAGNE c/commune de Riorges (requête n° 1408334 - Tribunal Administratif de Lyon) - Autorisation d'ester en justice*Suite exercice droit de préemption urbain sur parcelle AA 214 rue du Maréchal Foch (cf DM n° 2014.39)* | 4 novembre 2014 |

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.